

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D1206 Didactique de l'éducation culturelle et artistique			
Ancien Code	PEDE1B26ECA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB1260		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) David PRINCE (princed@helha.be) HELHa Campus Mons Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (misonnel@helha.be) Fabian BOSMAN (bosmanf@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Stéphanie FAVART (favarts@helha.be) Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment endosser le rôle de passeur culturel dans la carrière d'un enseignant ?

A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments pour envisager cette posture :

- En s'appropriant les contenus, concepts, notions, démarche et méthode dans 2 modes d'expression artistique en lien avec les référentiels en vigueur : expression musicale et expression plastique.

- En stimulant ses moyens d'expression et de création par le sens de l'observation, la mémoire, la créativité, la curiosité, le plaisir de pratiquer, l'audace, l'imagination, la coopération, l'engagement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur

- évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- 3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
- 3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
Sous Compétence 3.8 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
- 3.8.1 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
- Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**
Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio
- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage spécifiques :

- Identifier et maitriser par la pratique les notions liées aux langages musical, plastique.
- Identifier des notions didactiques de l'enseignement de l'éducation artistique.
- D'investir une pratique artistique singulière et curieuse.
- Repérer et expliquer le contenu des référentiels et programmes d'enseignement d'ECA.
- ...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE1B26ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express 23 h / 1 C

PEDE1B26ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express 23 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE1B26ECAA Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express 10

PEDE1B26ECAB Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express			
Ancien Code	22_PED1B26ECAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB1261		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie FAVART (favarts@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment endosser le rôle de passeur culturel dans la carrière d'un enseignant ?

A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments pour envisager cette posture :

-en s'appropriant les contenus, concepts, notions, démarche et méthode de l'expression musicale en lien avec les référentiels en vigueur.

-en stimulant ses moyens d'expression et de création par le sens de l'observation, la mémoire, la créativité, la curiosité, le plaisir de pratiquer, l'audace, l'imagination, la coopération, l'engagement.

Mise à niveau des connaissances nécessaires pour enseigner les aspects d'expression musicale prévus par les programmes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- identifier et maîtriser par la pratique les notions liées au langage musical
 - identifier des notions didactiques de l'enseignement de l'expression musicale
 - investir une pratique singulière et curieuse
 - produire des activités centrées sur la pratique musicale en P3-P4
 - repérer et expliquer le contenu des référentiels et programmes d'enseignement d'expression musicale
 - démontrer une connaissance des contenus disciplinaires
 - exécuter des chants en respectant leur mélodie
 - exécuter des activités vocales et rythmiques
- (AAT 5)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

De manière générale, tableau synoptique présentant une vue panoramique des contenus et/ou attendus en expression musicale.

Plus spécifiquement, savoirs, savoir-faire et compétences d'expression musicale abordés en P3-P4.

Découverte et maîtrise de chants issus d'un répertoire adapté aux enfants de P3-P4 à travers une pratique collective.

Travail de l'expression vocale, rythmique, instrumentale par le biais de l'exploitation de ce répertoire.

Notions disciplinaires abordées par le biais de ce répertoire.

Pratique du chant en canon.

Approche de la pratique rythmique en lien avec les savoir-faire de P3-P4.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Ateliers de mise en pratique. La théorie sera mise au service de la pratique.

Travail de la voix.

Travail rythmique.

Durant les heures d'autonomie, l'étudiant devra fournir un travail régulier pour poursuivre les projets artistiques menés en présentiels.

Dispositifs d'aide à la réussite

Consignes des travaux disponibles sur connected.

Grilles d'autoévaluation disponibles sur connected.

Echanges lors des cours.

Sources et références

- programmes du SEGEC de l'école primaire
- Référentiel d'ECA, tableaux synoptiques ECA (enseignement.be)
- auteurs-interprètes jeunesse
- références citées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- notes de cours et partitions disponibles sur connected. Ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours. Ils doivent être complétés par une bonne prise de note en classe.
- fichiers audio disponibles sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'AA porte sur l'ensemble des travaux remis et présentés oralement au cours du quadrimestre.

Les travaux seront remis et présentés oralement en respectant les dates butoires imposées. Si un travail n'est pas effectué, l'étudiant aura un PP ou un PR.

Lorsque la note de chaque AA est égale ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse.
L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

- Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

-Q3 : l'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées. Il ne présentera que les travaux manquants ou en échec lors d'un examen oral. **Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur concerné avant de présenter la seconde session (consultation des copies).**

S'il n'est pas possible de constituer un groupe, l'étudiant présentera le travail (les travaux) de manière individuelle.

- Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux seront représentés durant la session suivante (respectivement juin et septembre) par un dépôt des travaux au premier jour de la session, en respectant les consignes précisées sur ConnectEd.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de l'éducation culturelle et artistique : express			
Ancien Code	22_PED1B26ECAB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB1262		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire MEHAGNOUL (mehagnoulc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment endosser le rôle de passeur culturel dans la carrière d'un enseignant ?

A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments pour envisager cette posture :

- En s'appropriant les contenus, concepts, notions, démarche et méthode dans 2 modes d'expression artistique en lien avec les référentiels en vigueur et plus précisément l'expression plastique.
- En stimulant ses moyens d'expression et de création par le sens de l'observation, la mémoire, l'imagination, la créativité, la perception, le geste sensible, le geste technique, la curiosité, l'étonnement, l'exploration, le cheminement, l'errance, la communication.
- En encourageant le développement d'attitudes spécifiques et transversales par la démarche personnelle, coopérative, l'autonomie, la persévérance, le faire-défaire, l'essai-erreur, l'engagement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

En terme d'Acquis d'Apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Identifier et maîtriser par la pratique les notions liées aux langages plastiques.
- S'approprier un champ sémantique propre à l'expression plastique (la ligne, la forme, la texture, etc.) et se construire un lexique des arts plastiques.
- Identifier des notions didactiques de l'enseignement de l'éducation des arts plastiques.
- D'investir une pratique artistique singulière et curieuse.
- Repérer et expliquer le contenu des référentiels et programmes d'enseignement d'ECA, et plus particulièrement l'éducation des arts plastiques.

(Acquis d'apprentissage auquel participe ces objectifs :

Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Référentiel et programme de l'enseignement en FWB. (Vue générale + focus P3-P4)
- Rencontrer, appréhender et s'approprier le langage plastique (focus P3-P4)

- Premiers outils en didactique des arts plastiques
- Rencontre directe et/ou indirecte avec des œuvres artistiques et culturelles

Démarches d'apprentissage

L'approche de l'expression plastique se doit d'être active, pratique et concrète. Elle sera principalement axée sur une démarche constructive, pratique et didactique.

Après une approche dirigée d'une rubrique spécifique à l'expression plastique, chacun devra chercher et trouver des solutions les plus adaptées à la demande tout en faisant preuve d'originalité, de créativité, de volonté d'entreprendre.

Dispositifs d'aide à la réussite

Durant les périodes de cours, l'enseignant adoptera, en plus de celle à qui lui est attribuée, une attitude de coach. Des échanges individuels ou collectifs seront proposés.

La présence au cours est essentielle pour s'essayer à la posture de l'artiste créateur.

Sources et références

- Programme du SEGEC et les références renseignées au sein de ce même programme.
- Référentiel d'Éducation culturelle et artistique & tableaux synoptiques ECA
- Références citées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et documents déposés sur ConnectEd

SEGEC - programmes de l'école primaire P3-P4.

Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA) & tableaux synoptiques ECA (Cfr Enseignement.be)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation comporte 2 volets:

Volet 1: Travaux pratiques. Chacun des travaux devra être déposé maximum à la date butoir. **Si un travail n'est pas déposé selon la demande, l'étudiant se verra attribuer un PP ou PR pour l'AA.**

Volet 2: Interrogation en fin de quadrimestre. **L'étudiant doit obtenir au moins 12/20 pour valider l'AA.**

-> Les modalités d'évaluation seront précisées ultérieurement via ConnectED.

Délais de communication des dates d'évaluation: 15 jours (sur ConnectED ou hyperplanning)

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut pour 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est égale ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse.

L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Trv	100				
Période d'évaluation					Trv + Exe	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

De manière générale, l'étudiant ne représentera que les travaux manquants et/ou l'interrogation en échec. **Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur concerné avant de présenter la seconde session** (consultation des copies).

Spécifiquement au Q2:

Une date sera annoncée sur ConnectED pour déposer les travaux modifiés/manquants et/ou pour représenter l'interrogation. Ces dates seront planifiées hors session de juin.

Spécifiquement au Q3:

-> **Concernant le volet 1:** l'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées.

-> **Concernant le volet 2:** l'étudiant représentera un examen écrit.

- Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux/interrogation seront représentés durant la session suivante (respectivement juin et septembre), en respectant les consignes précisées sur ConnectEd.

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).